

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BOBIGNY - TRIBUNAL
DE POLICE DE BOBIGNY

DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN-SCHINAZI AVOCATS A LA
COUR

174 Rue DE COURCELLES
75017 PARIS 17EME

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **011301** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 30 KM/H ET INFERIEUR A 40 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1,§II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à LIVRY GARGAN(93190), Boulevard DE L' EUROPE, en date du 08/10/2017 à 23h36, par procès verbal n° dressé par PM LIVRY GARGAN, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de **87 Km/h**, retenue de **82 Km/h** pour une vitesse autorisée de **50 Km/h**

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s), les faits n'étant pas suffisamment caractérisés.

La Trésorerie Amendes de Seine St Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée. Une demande de restitution des points a été transmise par notre service à Min INT FNPC.

Dans le cas où vous auriez effectué le règlement de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), vous serez remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amendes de Rosny sous Bois.

Pour toute question , concernant les modalités et/ou délais de remboursement, veuillez contacter directement ce service (par courrier, Mail, ou visite sur place à ROSNY). L'OMP n'est pas compétent pour vous renseigner.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à **BOBIGNY**, le 21/05/2019

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC